

Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 27 novembre 2024

DEL_20241127_13

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29**25****28**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX – Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Benoît PICHARD – Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT
Stéphanie BURNEL – Cécile OLIVIER – Marjorie GARCIA
Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS – Thierno DIALLO
Brieg PICAULT – David PELON (arrivée à 18h45 - départ à 20h35)
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU – Cécile NICOLAS (départ à
20h00) - Michel CONANEC - Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Magali MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY (20h35)
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU (20h00)

Absente : Aurélie Le Gunehec

Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Objet :

**Cession de la maison
sise 1 rue de la Paix**

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

28 novembre 2024

Et que la convocation
avait été faite le

20 novembre 2024

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'une cession d'un immeuble, propriété de la commune. Le bien se situe 1 rue de la Paix et vient d'être libéré de l'association ADDEVA. La commune n'a plus d'intérêt à garder cette maison contenant des combles aménageables et un jardin de 100 m².

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface globale	Surface utile	Zonage PLUi	Propriétaire	Acquéreur	Coût de cession
AX	179p	Environ 200 m ²	66m ²	UAb1	COMMUNE TRIGNAC	-	145 000 € hors frais et charges

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession entre la ville et les futurs acquéreurs

Pour information, la valeur foncière selon l'évaluation de France Domaine réf. 2024-44210 70868 en date du 15 octobre 2024 a été arrêtée à 86 400 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 19 novembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : d'acter la cession de la maison sise 1 rue de la Paix,
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération
- **Article 3** : Dire que la recette sera inscrite au budget de la ville.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT